

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières InterArmées (DELPIA)

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/20/1253, il a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières InterArmées (DELPIA) en vue d'exploiter les infrastructures du dépôt essences air (DEA) de la Base Aérienne 105 sur la commune de Huest.

L'enquête se déroulera pendant **31 jours consécutifs du 26 janvier 2021 au 25 février 2021 à 19h.**

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers expurgés des informations sensibles et l'avis de l'autorité environnementale, consultables à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>) seront déposés à la mairie de Huest, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Huest ou par voie électronique à pref-projet-dea@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

La présidente du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Christian BAÏSSE, responsable sûreté industrielle.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes à la mairie de Huest:

- jeudi 26 janvier 2021 de 16h à 19h,
- samedi 13 février 2021 de 10 h à 12h,
- jeudi 18 février 2021 de 16h à 19h
- et jeudi 25 février 2021 de 16 h à 19 h (clôture de l'enquête).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières InterArmées (DELPIA) sise Caserne Thiry – CS n° 60 016 – 54 035 NANCY Cedex..

Toutes les mesures sanitaires devront être mises en place par la mairie de Huest pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Le présent avis est affiché dans les mairies de Huest, Gauciel, Miserey, Fauville et le Vieil-Evreux, à la communauté d'agglomération d'Evreux-Portes de Normandie ainsi qu'au voisinage du site de la Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières InterArmées (DELPIA).

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture



Jean-Marc MAGDA